



## MARCHE SIMPLIFIE DE FOURNITURES

### Chapitre I - IDENTIFIANTS

#### **A - LA COLLECTIVITE**

Pouvoir adjudicateur :

**Syndicat Mixte du Pays de l'Auxois Morvan**

13 rue de l'Hôtel de ville

21 350 VITTEAUX

Tél : 03 80 49 65 00

Représenté par : Patrick MOLINOZ

Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable - Trésorerie de Vitteaux

#### **B - MARCHE N° 2012-3**

**Objet du marché : Stands et accessoires**

***Date de dépôt des offres***

***Le vendredi 27 janvier à 16h00***

**Procédure de consultation :**

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G.-F.C.S.)

Le présent document comporte 8 pages numérotées de 1 à 8



## **CHAPITRE II. MODE DE PASSATION DU MARCHÉ**

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le Code des Marchés Publics (décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> Août 2006 CMP) :

***Procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition (inférieur à 206 000 € H.T.)***

## **Chapitre III. REGLEMENT DE CONSULTATION**

### **A. *Date et heure limites de dépôt des offres :***

*Le vendredi 27 janvier à 16h00*

### **B. *Modalités d'envoi***

Par voie postale, par voie électronique ou remis contre un récépissé.

### **C. *Adresses de réception***

Les offres devront parvenir à l'adresse suivante :

Patrick MOLINOZ, Président  
Syndicat Mixte du Pays de l'Auxois Morvan  
A l'attention de Matthieu VIRELY  
13, rue de l'hôtel de ville  
21 350 VITTEAUX

Ou par courriel à l'adresse : [productions@pays-auxois.com](mailto:productions@pays-auxois.com)  
Avec la mention sur l'enveloppe ou sur le sujet du courriel : « Marché : Stands »

### **D. *Critères de choix***

Prix : 30 %  
Valeur technique : 50 %  
Délai de réalisation : 20%

### **E. *Coordonnées pour les demandes de renseignements :***

M. VIRELY Matthieu, Chargé de Mission Productions « Auxois naturellement... ». Tél. : 0380496500

### **F. *Variantes***

Les variantes sont acceptées



## **Chapitre IV. DISPOSITIONS DU MARCHÉ**

### **Article 1 : Objet de la consultation**

Le présent marché a pour objet :

Le Pays de l'Auxois Morvan a mis en place une démarche de valorisation des produits locaux respectant les exigences du développement durable : les productions Auxois naturellement. Dans le cadre du développement de cette démarche, et afin de permettre aux producteurs adhérents à cette démarche de participer à diverses manifestations (Foires, marchés, etc.), le Pays de l'Auxois Morvan souhaite acquérir des **stands**. Ces stands, mis à disposition des producteurs, doivent répondre à plusieurs contraintes (facilité de transport, respect des obligations en termes de sécurité, résistance et tenue dans le temps).

### **Article 2 : Allotissement**

Le présent marché comporte 1 lot et des options.

### **Article 3 : Durée du marché**

La durée du marché est de 1 an, à compter de la notification du marché.

### **Article 4 : Détail des prestations et des prix**

Descriptif technique et détail des lots :

- 8 Stands 3 m X 3 m.
- Structure en aluminium
- Toiture en PVC, densité minimale 320g/m<sup>2</sup>, étanches, ignifugées norme M2

En option

- Accessoires divers : Murs latéraux (bâches PVC, densité minimale 320g/m<sup>2</sup>, étanches, ignifugées norme M2), poids d'arrimage, gouttières de liaison entre stand, barres de renfort
- Plusieurs options de sérigraphies seront proposées, en quadrichromie :
  - Toit
  - Bandeau

Toutes les options seront mentionnées à l'unité.

La structure doit répondre aux différentes normes de sécurité (notamment incendie).

**Les entreprises devront joindre à leurs offres un devis détaillé, en précisant les montants H.T et T.T.C.**

### **Article 5 : Exécution du marché**

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services.

Qualité

Le matériel devra répondre à toutes les normes en vigueur.



Le soumissionnaire indiquera dans son offre la marque du matériel proposé.

Il devra fournir les caractéristiques techniques.

Livraison :

Le candidat devra fournir un délai de livraison.

Les frais de livraison sont à la charge du titulaire (franco de port).

## **Article 6 : Pièces constitutives du marché**

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières
- Un devis détaillé (article 4 du présent document)

## **Article 7 : Garanties**

Le matériel devra faire l'objet d'une garantie d'un an minimum.

Les candidats pourront proposer un délai de garantie supérieur.

## **Article 8 : Prix et rythme des paiements**

Nature des prix :

Les prix sont unitaires.

Forme des prix :

Les prix sont fermes.

Mode de règlement :

Le mode de règlement de la collectivité est le virement par mandat administratif.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 Février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.



## **Article 9 : Pénalités de retard**

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

## **Article 10 : Conditions de résiliation**

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.



## Chapitre V - Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours . Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autres

**A** \_\_\_\_\_ , **le**

**Le candidat, Nom :**

**Signature** (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**



## Chapitre VI - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de: (intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

N° de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à :

(Adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce:

Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

**1°) M'engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

**Prix :**

**Voir annexe financière (devis joint à la proposition)**

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 120 jours.

**2°) Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

**3°) Demande** que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

**JOINDRE UN RIB**

**A** \_\_\_\_\_ , **le**

**Le candidat, Nom :**

**Signature** (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**



Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement (voir annexe financière) :

à :

le :

*le Pouvoir Adjudicateur*  
Patrick MOLINOZ, Président du Pays de  
l'Auxois Morvan

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.  
Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.  
Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.